



Décision n° EEDU-2025-03

## LE PRESIDENT,

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts,

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président

### Article Unique

Le complément n°1 aux tarifs 2025-2026 des formations et prestations proposées par le service de l'EEDU, annexé à la présente décision, est adopté.

Le 27/06/2025

Pour le Président, et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
de l'Université Toulouse Capitole

**Hugues Kenfack**  
Président

Frédéric FAISY



<b>Formations Ponctuelles</b>	
<b>Commissaires aux Comptes "Cycle de perfectionnement en audit et Droit des Affaires"</b> Pour 1 inscrit Pour 2 inscrits du même cabinet A partir et au-delà de 3 inscrits du même cabinet	<b>650€</b> <b>600 € /inscrit</b> <b>500 €/inscrit</b>
<b>Cycle de perfectionnement en arbitrage</b> Un module se compose de deux journées (2*7h)	<b>800 €/ module</b> Module 1 : La clause compromissoire Module 2 : La sentence arbitrale Module 3 : La contestation de la sentence arbitrale (recours en annulation)

<b>Tarifs VAE/VES</b>
<b>Tarifs VAE/VES (hors cadre réforme VAE via France VAE en cours de mise en œuvre) :</b> <b>Tarif de l'accompagnement : 2800 euros</b> <b>Prescriptions complémentaires VAE : font l'objet de devis spécifiques.</b>